



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
10/12/14

Dossier complet le  
10/12/14

N° d'enregistrement  
F08214P0934

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une voie de desserte d'une zone d'activités économiques à vocation principale de logistique sur la commune de Bâgé-la-Ville (01)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes du Pays de Bâgé

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur BILLOUDET, Président

RCS / SIRET

1240100181800014

Forme juridique EPCI

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Aménagement d'une voie de desserte d'une zone d'activités économiques à vocation principale de logistique, sur un linéaire d'environ 85 m.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'une voie de desserte d'une zone d'activités économiques sur le secteur du Buchet, zone relevant de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, située au Sud du territoire de la commune de Bâgé-la-Ville et au Nord du territoire de la commune de Saint-Jean-sur-Veyle, entre l'A40 et la RD1079. La zone s'étend sur une vingtaine d'hectares. Le site est directement accessible depuis la RD1079. Le Conseil Général de l'Ain aménagera l'intersection entre la RD1079 et la voie de desserte de la zone, via un giratoire (ouvrage d'une superficie avoisinant 2000 m<sup>2</sup>). La voie de desserte d'un linéaire proche de 85 m desservira une entreprise (scierie) déjà implantée sur le site et un futur pôle logistique.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'aménagement d'une voie de desserte permettra de donner un accès aux entreprises qui composeront la zone d'activités à terme (scierie + pôle logistique).

L'implantation d'un pôle logistique sur le site du Buchet relève d'un intérêt stratégique majeur pour la Communauté de Communes du Pays de Bâgé, puisque actuellement aucune zone existante sur le territoire intercommunal n'est en mesure d'accueillir un tel projet. A noter que le pôle logistique accueillera plus de 200 salariés, élément important dans la dynamique économique locale. Le site du Buchet est identifié dans les PLU des communes de Bâgé-la-Ville et de Saint-Jean-sur-Veyle en tant que zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques.

L'aménagement de la voie de desserte vise aussi à améliorer les conditions de sécurité aux abords de la RD1079. En effet, la scierie bénéficie aujourd'hui d'un accès direct sur la RD1079. Cette configuration présente un risque en matière de sécurité. Dans le futur, aucun débouché direct n'existera sur la RD1079. Seule la voie de desserte sera connectée à la RD via un giratoire, ouvrage permettant une amélioration de la gestion des flux de véhicules.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

L'aménagement de la voie de desserte se fera parallèlement à l'aménagement du giratoire, de manière à garantir un aménagement d'ensemble cohérent.

Les travaux prévus pour l'aménagement de la voie et du giratoire devraient durer environ 5 mois. Les terrassements prévus dans les deux projets seront réalisés de manière concomitante, de façon à permettre ensuite une intervention coordonnée des concessionnaires réseaux (réseaux humides et réseaux secs. Enfin, les travaux de voirie seront réalisés permettant ainsi la mise en circulation de la voie et le raccordement de la scierie à la voie de desserte. Le pôle logistique pourra à ce moment être pleinement accessible.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'aménagement de la voie de desserte permettra de rendre opérationnel la zone d'activités du Buchet. A terme, l'activité de la scierie et du pôle logistique devrait engendrer un flux de l'ordre de 250 mouvements/jour pour les poids-lourds et de 500 mouvements/jour pour les véhicules légers.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité des PLU des communes de Saint-sur-Veyle et de Bâgé-la-Ville.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Demande d'examen préalable à la réalisation ou non d'une étude d'impact (article R.112-3 du Code de l'Environnement) dans le cadre d'un dossier de DUP emportant mise en compatibilité de PLU.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du pôle logistique	18 ha
Emprise de la voie projetée (y compris cheminement piéton et accotement végétalisé)	850 m <sup>2</sup> sur 85 ml
Emprise scierie	3 ha

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Zone du Buchet  
à Bâgé-la-Ville (01) et  
Saint-Jean-sur-Veyle (01)  
entre l'A40 et la RD1079

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4 ° 55 ' 12.5 " E Lat. 46 ° 17 ' 17.0 N

Point d'arrivée : Long. 4 ° 55 ' 13.7 " E Lat. 46 ° 17 ' 19.5 N

Communes traversées :

Bâgé-la-Ville (01)

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

L'aménagement de la voie de desserte de la zone est réalisé simultanément avec l'aménagement d'un giratoire qui permettra de connecter la voie à la RD1079.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Sur le site du Buchet, les sols ont un usage principal de terres agricoles.  
Les sols concernés par l'aménagement de la voie de desserte correspondent à des prairies.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Bâgé-la-Ville est dotée d'un PLU approuvé le 03/03/05. Le document a bénéficié d'une modification en février 2007 et juin 2009.  
Le site du projet est actuellement classé en zone 1AUx, une zone d'urbanisation future à vocation économique, destinée principalement aux activités artisanales; industrielles; commerciales; de services.  
Une partie de la zone est aujourd'hui déjà urbanisée (scierie).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bâgé-la-Ville est concernée par le PPBE 1ère échéance de l'Etat dans l'Ain approuvé le 22 juillet 2013 en raison de la traversée du territoire par l'A40.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été mené dans le cadre des études écologiques réalisées dans le cadre de l'aménagement de la zone. Les zones humides repérées n'ont pas pu être évitées, ni l'impact du projet réduit. La compensation des zones détruites est réalisée en partenariat avec le Syndicat Mixte Veyre Vivante.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la voie de desserte de la zone du Buchet n'engendrera pas de prélèvements d'eau dans le sous-sol. Les entreprises qui seront présentes sur le site seront alimentées en eau potable à partir du réseau d'alimentation existant sur la commune de Bâgé-la-Ville géré par la Lyonnaise des Eaux.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au regard de la topographie du site, les travaux de terrassement nécessaires à l'aménagement de la voie de desserte nécessite des remblaiements. Les matériaux recyclés seront privilégiés pour constituer les remblais.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tènement visé par le projet d'aménagement d'une voie de desserte de la zone du Buchet, est constitué de prairies permanentes humides. Ces prairies seront détruites dans le cadre de l'aménagement. La compensation liée à leur destruction a été actée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le tènement concerné par le projet est aujourd'hui travaillé par l'agriculture, toutefois le PLU de la commune de Bâgé-la-Ville approuvé en 2005 l'avait inscrit en zone à urbaniser à vocation économique.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bâgé-la-Ville est soumise au risque de transport de marchandises dangereuses. A noter que le site du Buchet est bordé par deux infrastructures routières structurantes (A40 et RD1079), support à la circulation des véhicules et des marchandises.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bâgé-la-Ville est localisée en zone de sismicité 2 (faible) et est soumise au risque inondation. Ce dernier risque n'impacte pas le site du Buchet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site occasionnera du bruit en phase chantier. Le fonctionnement de la zone induira du bruit liés au trafic des véhicules lourds et légers. Le bruit potentiellement engendré n'est pas en mesure de porter atteinte à la santé humaine, notamment au regard du trafic aujourd'hui supporté par l'A40 et la RD1079. Le site du Buchet est affecté par le bruit généré par ces deux axes routiers.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Un éclairage de la voirie de desserte interne du site et des abords des bâtiments est projeté.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La vocation pôle logistique et de scierie des entreprises présentes à terme sur le site, induira une hausse de trafic de véhicules légers et lourds, émettant des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les eaux pluviales seront collectés sur le site du Buchet via un système de canalisations et de bassins de rétention. L'ensemble des eaux collectées ont pour exutoire un fossé inscrit au Sud de la RD1079. Concernant la voie de desserte du site, un bassin de rétention est projeté pour collecter les eaux pluviales avant rejet à débit limité.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Lors de la phase chantier des déchets seront produits, à l'instar de tous travaux. Ces déchets bénéficieront d'un tri et d'une gestion en vue d'un recyclage et d'une revalorisation comme le stipule la réglementation dans le domaine de la gestion des déchets de chantier. Les déchets des entreprises présentes à terme sur le site seront traités via les filières existantes pour ceux assimilés à des déchets ménagers. Les déchets spécifiques seront gérés par les entreprises. Les effluents des entreprises sont traités par un système d'assainissement autonome, le secteur étant en zone d'assainissement individuel.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le site du Buchet n'est pas inscrit dans une zone de protection des Monuments Historiques. Un travail a été réalisé avec le paysagiste et l'architecte conseil de la DDT de l'Ain pour construire le projet. Il a trouvé une traduction directe dans la rédaction du dossier de mise en compatibilité des PLU de Bâgé-la-Ville et de Saint-Jean-sur-Veyle (Orientations d'Aménagement et de Programmation, règlement) et de dérogation à la Loi Barnier. Les fouilles archéologiques réalisées n'ont pas mis en évidence de patrimoine archéologique sur le site.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>L'usage des sols évoluera d'une vocation agricole à une vocation d'activités économiques, dans le respect des orientations du PLU de la commune de Bâgé-la-Ville.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projet d'aménagement d'un giratoire sur la RD1079 pour assurer l'accès au site du Buchet. La voie de desserte du site sera connectée à cet ouvrage.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement d'une voie de desserte pour lequel la présente demande d'examen au cas par cas est réalisée, apparaît comme "subsidaire" dans l'aménagement global de la zone du Buchet. Il est important de souligner que le projet de pôle logistique concernant la quasi totalité du site relève du régime des ICPE soumises à autorisation et qu'à ce titre, une étude d'impact est réalisée à l'échelle du site. Pour ces raisons et au regard du formulaire rempli, il n'apparaît pas nécessaire que le projet d'aménagement de voie fasse l'objet d'un étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

BAGE-LE-CHATEL

le.

8 décembre 2014

Signature

